



AVIS AU PUBLIC

EN MATIÈRE DE COMMODO ET INCOMMODO

En exécution de l'article 9 point 2. alinéa 2 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que la société **SARL EJC TRAPENLIFTSERVICE** a introduit une demande d'autorisation à l'**exploitation d'un monte-escaliers** à Nospelt, 9, rue d'Olm pour le compte de Monsieur Armand Jean Lehnert.

La demande d'autorisation concernant le dossier n°3A/2019/1419/137 peut être consultée à la maison communale de Kehlen du 14 mai 2019 au 29 mai 2019 inclus.

Le Bourgmestre,
Eischen Félix



Le Secrétaire,
Back Mike

31/05/2019